

L'an deux mille quinze, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 29 juin 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Evelyne SERPOL, Marcelle GAILLARD, Eveline BONDET, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

Excusés : Madame Laurence ROUX

Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Jacques TARDY qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Absent : Madame Martine CONVERT

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique CHARVET

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR YVES MALKIEWIEZ POUR LE TELETHON 2015

Les journées nationales du Téléthon se dérouleront comme chaque année le premier week-end de décembre, soit les 5 et 6 décembre.

Monsieur Yves MALKIEWIEZ propose au conseil municipal d'y participer en organisant une manifestation le samedi 5 décembre en collaboration avec Madame Yannick DEPRAZ, coordinateur départemental de l'AMF Téléthon.

Il suggère d'associer à cette manifestation le foyer ARIMC de Virieu-le-Petit et la commune d'ARTEMARE et d'organiser une marche pédestre et des animations sur ces 3 communes.

Monsieur Claude JUILLET propose de créer un comité de pilotage constitué d'élus, de membres d'associations et toutes autres personnes bénévoles pour organiser cet événement.

Un courrier d'information sera adressé au Directeur du Foyer ARIMC de Virieu-le-Petit, à Monsieur le Maire de Virieu-le-Petit et Madame le Maire d'Artemare. Un mail sera envoyé à toutes les associations du Valromey en leur proposant une rencontre le mardi 22 septembre 2015 à 18h30 à la Maison de Pays.

Monsieur Yves MALKIEWIEZ souhaite que l'organisation et la participation à cette manifestation soit ouverte à tous (membres associatifs ou pas).

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Attribution du marché de travaux

Lecture est donnée du rapport d'analyse des offres établi par le Bureau d'Etudes HYDRETTUES.

4 entreprises ont présenté une offre :

Entreprise EHTP

Entreprise DUMAS TP

Groupement VINCENT/FONTAINE

Groupement MUTTONI/VTM COUTURIER

Critères de jugement des offres

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre du Groupement VINCENT/FONTAINE est retenue pour un montant de travaux de 574 319.01 € HT

Il est préféré la solution de base à la solution variante, à savoir canalisation en polypropylène et non en PVC compte tenu des profondeurs du projet et du fait qu'une partie des travaux se situent sous route départementale.

Marché de maîtrise d'œuvre

Le montant de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études HYDRETTUES s'élève à 46 783.73 € HT.

L'exécution des études d'Avant Projet permet au maître d'œuvre de s'engager sur un coût prévisionnel des travaux et après réception de l'avant projet par le maître d'ouvrage, un avenant fixe le montant prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter avec un forfait définitif de rémunération.

Coût prévisionnel définitif des travaux : 946 944.02 € HT

Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre : 46 873.73 € HT

RESTRUCTURATION DU BATIMENT MAIRIE

Passation d'avenants

Avenant n°01 au lot 140 – Bugey Peinture d'un montant de – 620.70 € HT (balance des plus et moins values) ;

Avenant n°02 au 090 TURIGNIER d'un montant de + **564.70 € HT** (remise en état des menuiseries existantes hors lasure extérieure)

Avenant n°02 Entreprise MCP d'un montant de – **326.13 € HT** (modification des dalles de faux plafonds pour économies)

Avenant n°02 Entreprise MCP d'un montant de – **4 239.58 € HT** (modification aménagement zone d'accueil et secrétariat)

Projet de convention de gestion pour le chauffage de l'ensemble du bâtiment avec la SEMCODA

Lecture est donnée d'un projet de convention pour le chauffage établi la SEMCODA ayant pour objet de déterminer les règles de fonctionnement de la chaufferie collective et de la répartition des charges relatives à cette chaufferie.

Répartition des charges de chauffage :

Elles seront réparties entre les différentes entités desservies par la chaufferie proportionnellement aux relevés des appareils de mesures individuels ou collectifs installés à cet effet. Philippe Gondard apporte les précisions suivantes :

Combustible et consommation électrique : 3

Surface chauffée : m2

Approbation à l'unanimité

POINT SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Claude JUILLET résume la rencontre qui s'est déroulée entre les élus, Monsieur le Préfet de l'Ain et Monsieur Damien ABAD, Député et Président du Conseil Départemental. Un tour de table s'est déroulé avec les maires présents pour connaître leur position en matière d'intercommunalité et de communes nouvelles. Par ailleurs, Monsieur le Président de la CCV a précisé lors du dernier conseil communautaire que la CCV ne pouvait pas rester comme elle est actuellement et a demandé à chaque commune de se positionner par une délibération quant à son appartenance prochaine à la CC Bugey Su ou à la CC du Plateau d'Hauteville.

Position de la commune de Champagne-en-Valromey pour les communes nouvelles : trois communes nouvelles dans le Valromey autour des 3 RPI : Hotonnes – Virieu-le-Petit – Champagne-en-Valromey

Position en matière d'intercommunalité : le conseil municipal réitère son souhait de rejoindre la CC Bugey-Sud précisant que le bassin de vie pour les habitants de Champagne était Belley pour différentes raisons :

Gares : Culoz - Virieu-le-Grand

Lycée : Belley

Hôpital : Belley

SCOT et PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Claude JUILLET rend compte de la réunion publique organisée à Champagne-en-Valromey le mercredi 24 juin 2015 dans le cadre de l'élaboration du SCOT ; temps important au cours duquel les enjeux identifiés dans le diagnostic et les premières orientations du projet de territoire pour les 20 ans ont été présentés.

Philippe Gondard demande qu'une réflexion soit engagée quant à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme avec, dans un premier temps, la consultation de différents cabinets d'urbanistes.

Le coût d'un PLU serait d'environ 35 000.00 €

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur la démarche d'engager une procédure sans connaître le périmètre à venir de nos collectivités.

Dossier en attente et reporté à la rentrée.

BATIMENT MAIRIE – LOT ELECTRICITE

Lecture est donnée d'un devis établi par le Cabinet conseil énergie GENIESTECHS pour le suivi et la réception des travaux du lot Electricité – Courants faibles.

Coût HT : 800.00 € - Le conseil donne son accord.

POSTE DE REFOULEMENT LA FULIE

La convention passée avec SODEVAL pour la mission de surveillance, d'entretien et de dépannage éventuel des installations du poste de refoulement de La Fulie est arrivée à expiration le 30 juin 2015.

Après avoir pris connaissance du projet de renouvellement, le conseil municipal accepte de signer une nouvelle convention avec SODEVAL pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 pour un coût annuel de 910.00 € HT.

CHARTES FORESTIERES

Dans le cadre des missions d'informations des collectivités par les chartes forestières de territoire du Massif du Bugey portées par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey et le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestières, des fiches thématiques sur la forêt et le bois ont été réalisées.

Le rôle de ces fiches est d'informer et de sensibiliser aux différentes thématiques forestières pouvant concerner les communes.

Afin de faciliter la communication sur les sujets forestiers, le Pays du Bugey demande de lui communiquer le nom d'un ou deux référents parmi le conseil municipal.

Son désignés : Messieurs Dominique CHARVET et Christian ROUSSEL.

SYNDICAT MIXTE DU SERAN

Dans le cadre de la charte « zéro pesticide », le Syndicat Mixte du Séran propose de fournir des panneaux informant la population des changements des pratiques de désherbage dans les lieux publics (cimetière – voirie) : moins de pesticides, + d'herbes sauvages.

La municipalité de Champagne ne souhaite pas installer de panneaux dans la commune mais accepte des affiches A4 pour les grilles d'affichage dans chaque hameau.

AFECTATION DE LOGEMENTS

Rue de la Xavière :

Le logement Type 3 précédemment occupé par Madame Marie Louise MERCIER est affecté à Madame Marie-Claire NEVORET à compter du 15 juillet pour un loyer mensuel de 410.00 euros

Le logement Type 2 précédemment occupé par Madame Marie-Claire NEVORET est affecté à Madame Jeanine DEGLISE-FAVRE à compter du 15 juillet pour un loyer mensuel de 308.00 euros.

JEU EXTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal prend connaissance d'une participation financière de 2 000.00 euros du Sou des Ecoles de Champagne pour l'achat d'un jeu extérieur (camion de pompiers).

AMAP Terre-Ain-d'Entente

Lecture est donnée d'un courrier de l'AMAP qui recherche un lieu fonctionnel pour la distribution des paniers à ses adhérents.

Caractéristiques :

- ξ Situé au centre du village
- ξ Proximité d'un parking
- ξ Lieu et accès sécurisé pour les enfants
- ξ Abri avec possibilité de branchement électrique et petit local de stockage.

Le conseil municipal rappelle que l'abri couvert place de la Poste accueillant le marché le jeudi matin leur a été proposé mais qu'un courrier du 30 avril 2015 émanant de l'Association Vivre Ensemble précisait aux membres du conseil municipal que l'AMAP n'avait pas besoin de cet abri du fait qu'elle utilisait les locaux de la Croix Rouge.

La commune n'a pas d'autre local à proposer à cette association qui compte 75 familles dont 23 de Champagne.

Considérant que beaucoup de familles viennent de communes extérieures, le conseil municipal propose que l'AMAP se rapproche de la Communauté de Communes du Valromey.

Une réponse leur sera faite en ce sens.

VIVRE ENSEMBLE

Le maire donne lecture d'un courrier de l'association Vivre Ensemble.

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite plus dialoguer avec cette association minoritaire qui dépense son énergie à critiquer l'action de la municipalité.

ECLAIREURS EVANGELIQUES DE FRANCE

Des scouts venus de toute la France campent à Champagne-en-Valromey

Cet été, du 8 au 29 juillet et du 02 au 16 août, les Eclaireurs Evangéliques de France (EEF) ont choisi Champagne-en-Valromey pour effectuer un de leurs camps d'été intergroupes annuels.

ASSOCIATION LES PETITS POTES

Cette association a réservé deux emplacements au camping municipal pour la période du 27 au 31 juillet. 12 enfants de 8 à 12 ans et 2 adultes.

Elle pourra utiliser les vestiaires de la piscine en cas de gros orages.

Elle est autorisée à faire des barbecues sous réserve que la Préfecture n'interdise pas de faire de feu par rapport à la canicule.

Un frigo leur sera mis à disposition par Monsieur Christian ROUSSEL.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Le conseil donne son accord pour une demande externe de dérogation de secteur scolaire pour un enfant de Champagne en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) à Belley et s'engage à payer les frais de scolarité.

ACHAT DE MATERIEL

Le conseil municipal prend connaissance d'une proposition commerciale pour l'achat d'un perforateur – Coût 765.00 € HT.

Monsieur Jean MOCHON propose de faire établir un devis pour la réparation de l'ancien si cela est possible.

TVA

Lecture est donnée d'un document fourni par Monsieur Michel GORREL attestant de son affiliation au régime général de TVA et précisant ainsi son aptitude à appliquer de la TVA sur ses factures.

AMENAGEMENT D'OUVERTURE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Lors d'un comptage annuel de la colonie de chauve-souris à l'Eglise de Champagne, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux du Rhône s'est aperçue que suite aux travaux réalisés au clocher (remplacement des abat-sons et pose de grillage à cause des pigeons), aucune chauve-souris n'a pu être recensée, n'ayant plus accès à leur gîte.

La LPO propose :

le découpage du grillage à quelques endroits (40 cm de longueur sur 5 cm de haut), les pigeons ne pouvant pas passer dans un espace d'une hauteur inférieure à 7cm

la pose de planchettes autour de ces espaces afin que les chauves-souris ne se blessent pas en passant.

COORDONATEUR JEUNESSE

La CCV recherche un coordonateur Jeunesse sur le grade d'animateur territorial ou rédacteur territorial pour une durée d'un an renouvelable – Temps de travail : 17h30.

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la CCV – 3 Place Brillat Savarin – 01260 CHAMPAGNE-en-VALROMEY – Renseignements complémentaires au 04/79/87/64/98 ou contact@cc-valromey.fr

La séance est levée à 23h00.